Bonsoir à toutes et à tous,

Je viens de raccrocher d'une audioconférence avec le secrétaire général du ministère de l'Intérieur et le directeur général de la police ainsi que la DRH.

Il a été question de l'annonce imminente du président de la République qui si elle n'a pas nommée directement fais largement allusion à un durcissement des mesures de confinement au sein du pays.

Le secrétaire général du ministère de l'Intérieur a exposé les principes clairs. Le ministère est garant de missions dont il faut garantir la continuité.

Il ne saurait être traité de la même manière que d'autres activités publiques ou privées.

Le ministère de l'Intérieur et en particulier la police nationale seront donc en première ligne de cette guerre, car il a parlé de guerre, contre un phénomène nouveau.

En effet, le directeur général de la police a rappelé que si nous étions préparé au niveau des cataclysmes climatiques, au niveau de la menace terroriste, ...en revanche nous sommes frappés de plein fouet par ce nouveau problème d'envergure que pose la contamination par le COVID-19.

Les principes édictés sont les suivants:

-il faudra au cours des semaines qui viennent voire des mois à venir (ce n'est pas exclu) limiter les activités en protégeant les personnels afin d'éviter une contamination massive parmi les effectifs.

La première des priorités est, pour toutes les fonctions qui peuvent l'être, la généralisation du télétravail. Les moyens seront renforcés en la matière la direction du numérique travail par le biais de multiplication de span.

Si cette possibilité de télétravail ne peut être garantie, la deuxième solution pourra être de confier aux agents du travail à distance qu'ils pourront faire à domicile mais il faudra que ce travail soit en rapport avec les activités du personnel lorsqu'il était au service. Enfin si ni la première solution ni la deuxième ne peuvent être retenues, les agents seront placés en ASA (autorisation spéciale d'absence) et devront rester disponible pour le service au cas où il faudrait remplacer les personnels.

J"ai souligné un bémol sérieux dans le fait que le choix des activités à maintenir sur place, à mettre en télétravail où a reporter ou différer dans le temps pourra être laissé à discrétion du chef des service.

J'ai donc évoqué l'éventualité de débordements voire de conflits ouverts entre certaines hiérarchies peu scrupuleuses et les collègues.

J'ai demandé à pouvoir remonter les problèmes par un biais ou par un autre.



J'ai demandé la mise en place un dispositif de communication entre organisations syndicales et administration.

Le secrétaire général du ministère va réfléchir au formalisme que celui-ci pourrait prendre.

Concernant spécifiquement les activités de la police nationale le directeur général a annoncé avoir classé en trois catégories les missions de la police qu'elles soient opérationnelles ou support.

Parmi ces missions il a distingué trois catégories

- -les missions permanentes qu'il faut assurer en tout temps et tout lieu.
- -les missions nouvelles liées à l'apparition notamment de ce virus.
- -les missions pouvant être différées ou reportées.

Concernant les fonctions support il a parlé de **maintien de la capacité opérationnelle** en mettant à l'honneur les fonctions remplies par nos collègues PATS.

L'évocation de postes de travail seul ou par binôme avec préservation les mesures barrière et de la santé les agents a été mise en avant.

Chaque fois que cela pourra se faire, le télétravail devra être prioritaire et le travail à distance également.

Pour la partie opérationnelle il est prévu de fermer les commissariat de secteur et petits commissariats pour regrouper les accueils uniquement au strict minimum, dans les hôtel de police notamment.

Les garde à vue elle aussi seront limitées et regroupées, il sera conseillé aux plaignants et aux usagers de recourir aux plateformes Internet, lesquels devront être développées.

Pour les missions de police aux frontières les contrôles resteront le cœur d'activité mais la sécurisation des transports sera allégée.

Concernant les missions judiciaires, il y aura limitation des déferrements à l'indispensable, les garde à vue resteront cantonnées aux affaires les plus urgentes, et les interpellations devront être limitées aux affaires où il y a une extrême gravité ou un danger imminent.

Le directeur central de la sécurité publique rédige actuellement une instruction de commandement pour limiter l'accueil dans les locaux de police au strict minimum avec si possible mise en place des mesures de préfiltrâge.



Sur les mesures de télétravail les activités liées à Chorus seront concernées mais tout ce qui a trait à la gestion des ressources humaines compte tenu de la sensibilité les informations traitées notamment par le biais de dialogue, ne pourront se faire sur des postes extérieurs.

La direction du numérique est actuellement mobilisée pour trouver des pistes de travail notamment au niveau de l'augmentation du dispositif de SPAN.

Mais cette direction est fortement sollicitée actuellement.

Il a été précisé que les collègues placés en confinement ou en autorisation spéciale d'absence ne se verraient pas supprimer de congé annuel ni de RTT mais que l'absence au service ne devrait plus générer de RTT supplémentaires.

En d'autres termes, il est à craindre que le dispositif des ASA soit assujetti aux règles des arrêts maladie (sans le jour de carence).

Les organisations syndicales sont vent debout contre cette mesure mais s'agissant de congés et de rémunération, il y a lieu de garder espoir à ce que l'administration ne mégote pas en la matière.

Toutes les réunions qui n'auront pas un caractère vital pour se faire soit en visioconférence ou en audio conférence soit seront décalées dans le temps.

Les stages de formation et les incorporations en école sont reportés jusqu'à nouvel ordre.

Il n'y a pas de politique générale concernant les restaurants administratifs qui sont parfois gérés par des structures extérieures mais l'administration est en train de voir pour les partenariats au sujet de livraison de plateau-repas sur les sites où les effectifs seront en poste.

La tâche est compliquée par le fait que ces structures sont aussi impactées par les mesures de confinement et de chômage partiel éventuel des personnels y travaillant .

Au titre du **SNIPAT** je suis intervenu pour rappeler que compte tenu du contexte particulier et de l'appartenance à la maison police des personnels administratifs techniques et scientifiques l'administration allaient toucher du **doigt le problème de manque de reconnaissance** de ces dernières

... problème que nous soulevons depuis déjà fort longtemps.

J'ai évoqué la complexité de demander aujourd'hui à des agents de s'impliquer pour une institution qui n'a pas toujours de **considération pour nous**.

J'ai évoqué la problématique des administratifs qui vont être à la merci de certaines hiérarchies et qu'ils doivent bénéficier de toutes les mesures au même titre que les personnels de préfecture en matière de télétravail ou d'autorisation spéciale d'absence pour limiter la présence au strict minimum.



Les agents présents devront être protégés et avec l'UNSA police nous sommes intervenus dans le même sens sur la dotation de protections, de masques, de solutions hydro-alcooliques, j'ai même insisté sur les tenues jetables pour les personnels de police technique et scientifique.

Pour les personnels techniques ceux qui sont affectés en formation devrait normalement se retrouver en autorisation spéciale d'absence compte tenu du fait que les structures de formation n'accueillent plus personne A surveiller

Mais concernant les CRS j'ai particulièrement insisté sur les inquiétudes des personnels affectés à la restauration et n'ayant pas forcément de consignes strictes ni la possibilité de mettre en application les mesures barrière telles qu'elles sont indiquées dans les circulaires.

Enfin concernant la police technique et scientifique j'ai parlé de la surexposition notamment lors de la prise d'empreinte avec des mis en cause qui prennent parfois un malin plaisir à se servir de la situation pour les narguer ...

... sur ce point le directeur général de la police nationale m'a dit avoir ordonné une réduction de l'activité de police technique et scientifique au strict minimum et à par exemple indiquer ne pas envoyer de personnel PTS à domicile un individu dont on a pas la certitude qu'il n'est pas atteint par le virus.

D'une manière générale le secrétaire général et le directeur général de la police m'ont confirmé que le nombre d'agents sur place dans les services sera réduit à son strict minimum.

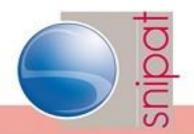
L'administration réfléchit également suite à notre demande à la mise en place une adresse mail ou d'un numéro dédié pour évoquer les problèmes de vie personnelle et vie professionnelle des agents en situation de confinement ou confronté à des problèmes de cette nature dans leur entourage direct.

J'ai demandé la mise en place une communication claire par une lettre d'information à l'ensemble des agents pour qu'ils connaissent toutes et tous leurs droits et leurs devoirs.

Le directeur général m'a affirmé que la DRCPN y travaillait.

En attendant je continue à recevoir vos remontées et à les recenser car nous aurons des contacts réguliers de type de cette audio conférence au minimum une fois par semaine avec le secrétaire général le directeur général et leurs équipes.

Mon sentiment est que le ton est d'une extrême gravité et que la première des peurs de notre administration et d'être confrontée à une contamination générale au sein des effectifs de police ce qui pour le pays aurait des conséquences désastreuses.



Ils n'ont pas envie de faire n'importe quoi j'ai rappelé à l'administration que le SNIPAT apporterait sa contribution à cette guerre inédite, à condition que la reconnaissance des personnels soit au rendez-vous.

J'ai dit qu'il ne s'agirait pas de mettre à contribution les personnels administratifs techniques et scientifiques au motif qu'ils travaillent pour la police nationale et de ne pas les reconnaître en tant que tels le moment venu.

Je serai particulièrement vigilant à cela. Voilà en résumé le contenu de cette conférence qui a duré 1h30.

Prenez soin de vous et de vos proches.

Nous restons en contact et mobilisés.

Amitiés,

Georges KNECHT



